



COMMUNE DE DYO

ARRÊTE DU MAIRE N°560

OBJET : Interdiction de Circulation

Le Maire de DYO,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2211.1 à L.2212.5, et L.2213.1 au L.2213.31,
VU le Code de la Route, et de l'article L 5214-16 II alinéa 1 du CGCT
VU le Décret N° 86-475 du 14 Mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de Police en matière de circulation routière,
VU le Code Pénal et notamment son article R.610-5°,
VU la demande formulée par monsieur Marc Antoine Piot, assistant conducteur de travaux, en date du 6 mai 2026,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement route du Charne pour le bon déroulement des travaux de voirie.

ARRÊTE

Article 1 : La circulation et le stationnement seront interdits route du Charne à compter du lundi 25 mai 2026 jusqu'à la fin des travaux. Une signalisation adaptée sera mise en place.

Article 2 : Une déviation sera mise en place passant par la route du viaduc et la route de la Raguenette

Article 3 : Dès l'achèvement des travaux, le permissionnaire devra enlever les débris, nettoyer et remettre en état à ses frais les dommages résultants de son intervention. En cas de travaux présentant un caractère de dangerosité pour la circulation ou les usagers du domaine public, le demandeur prendra toutes les mesures de sécurité nécessaires.

Article 4 : La présente autorisation est précaire et révocable. Elle pourra faire l'objet d'une mesure de retrait en cas d'urgence, pour préserver l'intérêt du domaine public ou en vue de la réalisation de travaux publics, sans qu'aucun droit à l'indemnité ne soit reconnu au profit du bénéficiaire de la présente autorisation.

Article 5 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

Article 6 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dyo, le 15 mai 2025

Le Maire,

Jérôme DEBARREIX



Mairie - 21 rue de l'église 71800 Dyo

Tel : 03.85.70.60.29

REÇU EN PREFECTURE
Mail : mairie@dedyo@orange.fr
Le 15/05/2026
www.commune-dedyo.fr